

EXAMEN ÉCRIT JEUNE ARBITRE - SESSION 2-2022
TRONC COMMUN A TOUTES LES OPTIONS

Module II

1 – Un archer participe à une compétition 3D au mois d'aout 2022, 3 semaines après le championnat de France. Les scores des archers participants seront pris en compte :

- Au classement de la saison 2022
- Au classement de la saison 2023
- Ne seront pas pris en compte

2 – Un archer U18 (Cadet) ou U21 (Junior) qui souhaite participe au championnat de France TAE inter et qui rentre dans les quotas Elite :

- Participe uniquement au championnat de sa catégorie
- Participe uniquement au championnat Elite
- Peut participer au championnat de France Elite et au championnat de France de sa catégorie.

3 – Un arbitre constate de visu, la consommation d'alcool d'un archer au cours d'une compétition. Que peut-il faire ?

- Il ne peut rien faire
- Il peut le disqualifier et lui interdire de poursuivre la compétition
- Il doit appeler les autorités (police, gendarmerie)

4 – Les flèches de progression s'adressent à :

- Uniquement les jeunes U11, U13, U15, U18, U21 en première année de tir
- Uniquement les jeunes U11, U13, U15, U18, U21 débutants ou confirmés
- A tous les archers : jeunes, adultes, débutants, confirmés

5 – Un jeune arbitre qui a réussi son examen :

- Peut être arbitre responsable d'un concours jeune
- Peut être arbitre responsable d'un concours adulte
- Peut arbitrer lors d'un championnat régional adulte

6 – Que doit faire un arbitre qui a le statut « SOMMEIL » pour retrouver son statut « ACTIF » ?

- Une simple demande pour retrouver ce statut d'actif
- Participer à la formation continue annuelle
- Suive le cycle complet de formation avec un contrôle final validé par la CNA

7 – Lors d'une épreuve de tir en salle (tir 18m) : 2x25m+2x18m sur une seule journée, il y a :

- Une seule session d'entraînement avant le tir de la première distance
- Une session d'entraînement avant chaque distance
- Aucune session d'entraînement

8 – Un jeune qui est né en décembre 2005 sera sur sa licence 2023 classé en :

- Cadet (U18)
- Junior (U21)
- Sénior 1 (S1)



9 - Un archer U15 (Benjamin) peut être surclassé annuellement en catégorie immédiatement supérieure :

- Lors de la dernière année d'une catégorie sans certificat médical
- Lors de la dernière année d'une catégorie avec un certificat de surclassement établi par tout docteur en médecine
- Lors de la dernière année d'une catégorie avec un certificat de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA

10 – Quels sont les différents types d'arc autorisés en tir en campagne :

- Arc Classique, Arc Poulies, Arc Nu (Bare Bow), Arc Droit
- Arc Classique, Arc Poulies, Arc Nu (Bare Bow)
- Arc Classique, Arc Poulies

11- En tir Beursault la catégorie Arc Nu est autorisée au niveau

- Au niveau régional
- Au niveau national
- La catégorie n'existe pas à tous niveaux

12 – Un concours à 18 m est sélectif :

- Seulement s'il est tiré en salle
- S'il est tiré en salle ou en extérieur
- Seulement s'il est tiré en extérieur

13 – Lors d'un concours dominical TAE distances nationales, un archer arc nu U21(junior) :

- Ne peut pas tirer
- Tire à 30 m sur blason de 80
- Tire à 50 m sur blason de 122

14 – Un arbitre désire tirer sur un parcours lors d'une compétition dominicale où il y a 3 départs, il y a par ailleurs assez d'arbitres qui officient sur ladite compétition.

- Il peut tirer lors du premier départ et arbitrer lors des autres
- Il ne peut pas tirer, il ne peut qu'arbitrer
- Il peut choisir le départ où il tirera et les départs où il arbitrera

15 – Lors d'un championnat de France le président du jury d'appel est nommé par :

- L'arbitre responsable de la compétition
- Le président du club qui accueille la compétition
- Le délégué technique

16 – Pour un championnat régional :

- Le Comité Régional doit fixer le mode de désignation du jury d'appel
- Il n'y a pas de jury d'appel
- Le jury d'appel doit être nommé par le président du club organisateur

17 – Le jury d'appel peut être saisi :

- Pour une valeur de flèche
- Pour un carton jaune en équipe
- Pour le comportement d'un archer



- 18 – A propos des scores sur une feuille de marque :
- L'arbitre responsable est responsable des scores des archers
 - L'organisateur est responsable des scores des archers
 - L'archer est responsable de ses scores
- 19 – Sur un maillot d'un archer la publicité :
- Ne peut pas être présente
 - Peut exister sans restriction de taille
 - Ne doit pas dépasser 400 cm²
- 20 – Le rapport d'arbitrage doit être envoyé à la fin de la compétition :
- Au PCRA de la région
 - Au président de la CNA
 - Au président du club de la compétition

MODULE III

- 1- Pour les poussins en dernière année quelle est la puissance maximale marquée sur les branches à respecter lors d'une compétition
- 10 livres
 - 15 livres
 - 18 livres
- 2- Sans risquer de sanction automatique lors d'un contrôle antidopage :
- Un archer peut refuser de se soumettre au contrôle
 - Ne peut pas refuser de se soumettre au contrôle
 - Peut refuser de se soumettre au contrôle à condition de disposer d'une dispense délivrée par le médecin de la FFTA
- 3- Lors d'un contrôle antidopage
- Une consommation d'alcool peut être recherchée
 - Une consommation d'alcool ne pas être recherchée
 - Une prise de stupéfiants accompagnée d'une consommation d'alcool ne peut pas être recherchée
- 4- Pour tirer en catégorie U18
- L'archer doit obligatoirement être dans l'année de ses 18 ans
 - L'archer doit obligatoirement avoir dépassé son 18^{ème} anniversaire
 - L'archer peut être dans l'année de ses 17 ans
- 5- Un archer se présente au greffe d'une compétition avec un plâtre à la jambe gauche et vous demande un agent pour relever ses scores
- Il n'est pas possible d'accéder à sa requête et il devra monter en cible
 - Il pourra bénéficier d'un agent qui l'accompagnera en cible mais il devra lui-même annoncer la valeur de ses points
 - il est autorisé à avoir un agent qui se rendra à sa place aux cibles



MODULE IV

- 1- Depuis le 1^o avril 2022, et au travers des délégations reçues du ministère de la jeunesse et des sports, la FFTA
 - A la charge d'organiser les compétitions de para tir à l'arc
 - N'a plus la charge de cette organisation
 - Il n'y a plus de compétition para tir à l'arc
- 2- Pour qu'un archer en situation de handicap puisse bénéficier d'une aide spécifique, celle-ci doit être autorisée
 - Par son médecin traitant
 - Par un classificateur reconnu par la FFTA
 - Cette aide est possible sans autorisation particulière
- 3- En para tir l'arc (archers en situation de handicap)
 - Il n'y a pas de catégories (tous les archers tirent dans la même catégorie)
 - Les catégories sont spécifiques
 - Les catégories sont les mêmes que les catégories habituelles de la FFTA
- 4- En tir sur cible par équipe, un archer en situation de handicap et disposant d'une carte de classification
 - Peut rester sur la ligne de tir durant le match
 - Doit comme tout archer respecter les règles et revenir derrière la ligne des 1m
 - Ne peut pas participer au tir par équipe
- 5- Les handicaps locomoteurs et les handicaps psychiques font l'objet
 - Des mêmes règlements
 - De règlements différents
 - Seules les catégories d'âge sont différentes

MODULE V

1. En TAE, une technique d'armement sur le côté :
 - n'est jamais considérée comme dangereuse
 - est considérée comme dangereuse uniquement si la flèche risque de passer au dessus des cibles
 - est considérée comme dangereuse car la flèche peut passer au-delà de la zone de sécurité latérale du terrain.
2. En Tir 3D, le cheminement le plus sûr pour les archers en quittant la cible après le marquage des scores sans retour au pas de tir est :
 - de partir à environ 90° de l'axe de tir
 - de marcher dans l'axe de tir tant que le chemin est caché derrière la cible et des buissons
 - de longer l'axe de tir selon un angle d'environ 20°



3. En TAE, des barrières pour retenir le public doivent être placées de part et d'autre de la ligne de tir à une distance minimale de :
 - 5m
 - 10m
 - 20m

4. Lors d'un Run Archery Sprint, la marque sur le stand de tir est établie par :
 - les compétiteurs, s'il y a une double marque
 - l'arbitre de tir
 - les spotters

5. En Tir en Campagne, le marqueur devra inscrire la valeur des flèches d'un archer :
 - dans l'ordre décroissant de leur valeur
 - dans l'ordre dans lequel elles ont été tirées
 - sans ordre particulier

6. En Parcours Nature, une flèche plantée hors zone marquante doit être inscrite sur la feuille de marque avec un :
 - M
 - 0
 - X

7. Afin de gérer les égalités en Tir en Salle, la feuille de marque doit faire apparaître les nombres et les totaux :
 - de 10 (10 + X) et de X
 - de 10 et de 9
 - de 11 et de 10

8. En Tir 3D, un archer ne tire qu'une flèche qui marque 8 points pendant la première volée marquante, avant de devoir abandonner suite à un problème de matériel. L'organisateur devra :
 - ne pas saisir de score pour l'archer car il n'a pas terminé la compétition
 - classer l'archer avec 0 points car il a abandonné
 - classer l'archer avec les 8 points obtenus

9. Quel est le temps alloué à un archer pour résoudre une égalité par un tir de barrage, à la suite d'un match en tir simultané en Salle à 18m ? :
 - 20 secondes
 - 30 secondes
 - 40 secondes

10. De combien de temps dispose une équipe mixte pour tirer une volée en TAE, dans un match en tir simultané ? :
 - 60 secondes
 - 80 secondes
 - 120 secondes



11. De combien de temps dispose un archer pour tirer une flèche dans un match en tir alterné en TAE ? :
- 60 secondes
 - 40 secondes
 - 20 secondes
12. En Tir Beursault, quel est le temps alloué à un archer pour tirer une flèche ? :
- 20 secondes
 - 40 secondes
 - 60 secondes
13. De combien de temps dispose un archer U15 (Minime) Arc Nu pour tirer une volée en Tir en Campagne ? :
- 3 minutes
 - 6 minutes
 - 9 minutes
14. De combien de temps dispose une équipe pour tirer une volée en Tir 3D ?
- 3 minutes
 - 6 minutes
 - 9 minutes
15. En Run-Archery Individuel 4K, quel est le temps alloué à un athlète pour tirer ses 4 flèches ?
- 2 minutes
 - 1 minute
 - Pas de limite de temps
16. Lors d'une compétition sélective de Tir en Salle, le classement de la compétition est établi après le tir de :
- 40 flèches
 - 60 flèches
 - 72 flèches
17. Lors d'une compétition qualificative de Tir Beursault, le classement de la compétition (partie) est établi après le tir de :
- 40 flèches
 - 60 flèches
 - 72 flèches
18. Quelle est la valeur la plus élevée que peut atteindre une flèche en Parcours Nature ?
- 6 points
 - 15 points
 - 20 points



19. Quelle est la valeur maximale d'une volée en compétition sélective de Tir en Campagne ?

- 18 points
- 22 points
- 30 points

20. Quelle est la valeur maximale que peut atteindre une volée en compétition sélective de Tir 3D ?

- 18 points
- 22 points
- 30 points

